



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Le Ministre

CAB AB/DGOS/D-20-000243

Paris, le 24 JAN. 2020

Monsieur le Président,

La pertinence est l'un des leviers prioritaires de régulation de notre système de santé et d'amélioration des parcours de soins. L'enjeu pour les pouvoirs publics est de garantir le juste soin par le bon professionnel au bon moment et au bon endroit pour chaque patient.

En complément des travaux déjà engagés sur l'organisation et la pertinence des parcours de soins dans le cadre de la Stratégie de Transformation du Système de Santé (STSS), un travail doit être conduit afin d'identifier les pistes permettant de réduire la part des prescriptions et des actes potentiellement non pertinents.

Pour réussir, cette démarche a besoin des professionnels eux-mêmes.

Ainsi, je souhaite que votre Conseil National Professionnel puisse formuler, dans un délai de trois mois, des propositions concrètes portant sur les actes, indications ou prises en charges non pertinents que vous jugeriez justifié de réduire en raison de l'évolution des connaissances et des pratiques, sur quelques thématiques ciblées. Des propositions de leviers d'actions pourront les accompagner de manière à faciliter et assurer leur mise en œuvre.

Une conférence consacrée à la pertinence et à la qualité des soins sera organisée à la fin du premier trimestre de cette année. Cette conférence, qui aura lieu chaque année, mobilisera l'ensemble des acteurs de la santé, dont les conseils nationaux professionnels et le collège de médecine générale.

A côté de la restitution des travaux sur l'organisation et la pertinence des parcours de soins, cette conférence fera la synthèse des mesures que vous aurez proposées afin de réduire les actes et prescriptions potentiellement non pertinents.

Pr FRAPPÉ Paul
Président
Conseil National Professionnel de médecine générale
94 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

.../...

Je vous saurai gré de bien vouloir adresser le résultat de vos travaux à la Directrice générale de l'offre de soins ainsi qu'à la présidente de la Haute Autorité de Santé (HAS) et au Médecin Conseil National de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Je vous propose que mes services, en lien avec la HAS et la CNAM, puissent prendre votre attache dès ce mois de janvier afin de répondre à vos questions concernant cette démarche au service de soins toujours plus pertinents et de qualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement



Agnès BUZYN